



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un nouvel accès à la briqueterie Wienerberger à Oberschaeffolsheim

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N° 6 a)	Création d'un carrefour et d'une voirie de largeur 31 à 35 m (y compris espaces verts) sur une longueur de 130 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement est le suivant:

- créer un carrefour avec la rue du Général de Gaulle (RM 45),
- aménager une voirie avec chaussée à double sens pour la circulation de véhicules (poids lourds, voitures) et une voie verte,
- aménager une place de retournement en T dans la partie sud,
- aménager 3 places de stationnements pour poids lourds,
- aménager un espace vert arboré en limite est d'une épaisseur d'environ 10 m et qui intégrera un merlon pour permettre une bonne intégration paysagère du projet et une protection pour les riverains d'Oberschaeffolsheim.

Pour réaliser l'aménagement, des acquisitions foncières vont être engagées

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'aménager un nouvel accès à la briqueterie pour la desserte des poids-lourds afin d'éviter que ceux-ci ne circulent dans les zones urbanisées d'Achenheim.

De manière plus précise, les objectifs de l'opération sont :

- Créer une rue de 130 mètres de long reliant la rue du Général de Gaulle et le point d'accès à la briqueterie sur domaine privé en organisant une voirie double sens et un cheminement sécurisé pour piétons et cycles (voie verte) pouvant être prolongée à long terme vers le chemin rural existant (à une centaine de mètres au sud)
- Créer un secteur de stationnement pour les poids lourds qui arriveraient en dehors des heures d'ouverture de la briqueterie
- Sécuriser l'intersection avec la rue du Général de Gaulle et notamment les traversées des piétons et cyclistes
- Créer une transition paysagère entre la voirie et l'espace agricole existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase préparatoire, la libération des emprises nécessitera l'abattage de 2 arbres d'alignement le long de la RM 45 après avoir réalisé un diagnostic pour confirmer l'absence de chiroptères ou de cavité abritant une espèce à préserver.

La réalisation de la voirie est prévue début 2023 et consistera à réaliser :

- la mise en place de filets pour éviter la présence de crapauds verts dans l'emprise du chantier,
- le décapage de la terre végétale et son stockage dans la zone des futurs aménagements paysagers,
- les terrassements avec mise en remblai pour constitution d'un merlon des matériaux excédentaires dans l'emprise de l'opération,
- la mise en œuvre des fondations de chaussée et de la voie verte (grave naturelle ou matériaux de recyclage),
- la pose des bordures et des revêtements de surface (enrobés) pour la chaussée, les stationnements et la voie verte,
- la mise en place de la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (passage piétons, ...)
- la réalisation de la noue d'infiltration des eaux pluviales (forme en terre végétale et enherbement)

La réalisation des aménagements paysagers est prévue au plus tard durant l'hiver 2023/2024 et consistera à réaliser :

- plantations des arbres et arbustes en limite Est,
- travaux d'établissement et de confortement des végétaux pendant la période de garantie,
- prolongement de l'alignement d'arbre le long de la RM45 côté sud jusqu'à Oberschaeffolsheim pour compenser ceux qui doivent être abattus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement projeté permettra à sa mise en service à l'été 2023 :

- de permettre une circulation à double sens des véhicules liés à la briqueterie (camions, voitures des personnels, ...), en complément de l'accès actuel situé rue du Canal qui était très pénalisant pour les riverains,
- de sécuriser les modes de déplacements doux (piétons et cyclistes) via les passages rue du Général de Gaulle et la voie verte,
- de permettre le stationnement des véhicules lourds dans des emplacements aménagés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces protégées, au titre des articles L.411.1 et L.411.2 du Code de l'environnement sera présenté par l'entreprise Wienerberger pour les travaux (qui concernent également son emprise privée).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet de voirie (hors carrefour)	4500 m ²
Emprise du carrefour réaménagée (sur domaine métropolitain)	680 m ²
Longueur	130 ml
Largeur d'emprise	31 à 35 m
Stationnements	50 m x 3m + 30 m x 3 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue du Général de Gaulle
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 7 ° 6 3 ' 9 8 " 54E Lat. 4 8 ° 5 8 ' 4 1 " 59N

Point d'arrivée :

Long. 0 7 ° 6 4 ' 0 3 " 37E Lat. 4 8 ° 5 8 ' 3 2 " 44N

Communes traversées :

Oberschaeffolsheim

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 (ID_MNHN 420030445) au titre des milieux agricoles à grand hamster et à crapaud vert, au nord de la Bruche. briqueterie d'Achenheim jouxtant la voie projetée : ZNIEFF de type I (ID_MNHN 420030426) au titre du crapaud vert
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg version octobre 2017. Dans l'emprise, la carte de bruit estime le bruit routier : - dans la journée (Lden) de 50 jusqu'à 70 dB(A) près de la rue du Général de Gaulle - dans la période nocturne (Ln) de 50 à 60 dB(A) Une étude acoustique est en cours pour caractériser l'impact éventuel du projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains matériaux de déblais seront évacués s'il ne peuvent pas être recyclés et/ou réutilisés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réutilisation des matériaux en place sera privilégiée si elle est compatible avec les préconisations du Laboratoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour réaliser chaussée, parking et trottoir(s) des matériaux d'apport seront nécessaires, notamment pour les revêtements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux arbres d'alignements seront à abattre mais une plantation compensatoire est prévue le long de la route métropolitaine (RM45) Des mesures de protections du crapaud vert seront prises en phase chantier (filet périphérique empêchant l'accès à la zone en travaux pour le batracien). Il n'est pas exclu que certains spécimens soient à déplacer hors du site de chantier par un écologue lors des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise foncière est actuellement un espace agricole de cultures intensives (maïs, autres céréales).</p> <p>La superficie agricole soustraite est d'environ 70 ares. Environ 52 ares de cette surface acquise par l'Eurométropole sera traitée sous forme d'espaces verts .</p> <p>Ce secteur est inscrit en zone IAUXb1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et a donc vocation à être urbanisé pour des activités.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic généré par cette nouvelle voirie est estimé à un maximum de 200 poids lourds par jour.</p> <p>Quelques VL d'employés pourraient également utiliser ce nouvel accès.</p> <p>Cette circulation est reportée depuis la rue du Canal à Achenheim (zone plus densément urbanisée) et ne devrait pas aggraver le risque de pollution de l'air dans cet espace à vocation principalement agricole.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic généré pour l'accès à la briqueterie via cette nouvelle voirie est estimé à un maximum de 200 poids lourds par jour.</p> <p>Des véhicules légers de certains personnels pourraient également utiliser cet accès.</p> <p>Des cyclistes et piétons sont également susceptibles d'emprunter cette nouvelle voirie.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La circulation motorisée va généré un bruit qui ne devrait pas aggraver le niveau de bruit routier existant pour les maisons les plus proches (à confirmer par l'étude acoustique en cours).</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de compactage des matériaux de chaussée pourraient ponctuellement générer des vibrations sans incidences.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en place d'un éclairage public n'est pas prévu pour cette voirie</p> <p>Des candélabres existent le long de la rue du Général de Gaulle côté nord et génèrent des émissions lumineuses sur une partie de la voirie</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement générera un trafic routier qui sera à l'origine d'émissions de gaz et de particules.</p> <p>Cette voirie en impasse aura un faible trafic et ne devrait donc engendrer que peu de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>La nappe phréatique se situe à plus de 8 mètres sous le niveau du terrain actuel et ne devrait pas être impactée (du fait de la protection apportée par une couverture loessique).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après un contact avec la DRAC (Service Régional de l'Archéologie), la sensibilité archéologique du secteur a été confirmée. Lorsque les études auront précisé les caractéristiques du projet, une demande de diagnostic anticipé sera transmise pour la prescription d'un diagnostic archéologique préventif. Le cas échéant, des fouilles archéologiques pourraient être prescrites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les acquisitions foncières pour créer la voirie ont un impact limité sur l'activité agricole qui verra la surface réduite d'environ 70 ares.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'entreprise Wienerberger créera une voirie dans l'enceinte de la briqueterie qui viendra se raccorder sur la voirie publique créée par l'Eurométropole de Strasbourg.

La briqueterie a un statut d'installation classée pour la protection de l'environnement et déposera un dossier de demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces protégées, au titre des articles L.411.1 et L.411.2 du Code de l'environnement pour l'ensemble des travaux à la fois ceux situés sur son emprise privée et ceux correspondants à la voirie publique.

Aucun projet d'implantation d'une entreprise dans la zone IAUXb1 inscrite au PLUi n'est connu à ce jour.

La voirie et le carrefour créés pourraient, le cas échéant, servir pour la desserte de ce secteur à urbaniser pour des activités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet devrait permettre de limiter l'impact sur l'environnement et la santé humaine en mettant en place:

- un report de la circulation d'une partie des poids lourds traversant la zone urbanisée d'Achenheim, notamment la rue du Canal,
- des cheminements piétons favorisant les modes doux,
- des noues permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Le dossier de demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces protégées qui sera déposé par l'entreprise Wienerberger prévoit des mesures favorables aux espèces susceptibles d'être impactées par le projet, notamment le crapaud vert.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car l'aménagement de cette voirie et des cheminements (même s'ils impactent des terres agricoles et 2 arbres) n'auront pas d'incidences significatives sur l'environnement (milieu naturel, trafic, air, bruit, foncier, émissions lumineuses, cadre de vie, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces protégées, au titre des articles L.411.1 et L.411.2 du Code de l'environnement qui sera présenté par l'entreprise Wienerberger Ce dossier joint en annexe est susceptible d'évoluer; il s'agit d'une version provisoire permettant toutefois d'appréhender les enjeux environnementaux du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Strasbourg

le,

- 8 AVR. 2021

Signature


Delphine JOLY
Directrice générale des services